



Résolution

Pour que nos enfants aient la gratuité des transports publics sur le territoire communal.

<input checked="" type="checkbox"/> Résolution	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Interpellation
Date de dépôt :	03.09.2024	Pour plénière du :	24.09.2024
Transmises au CC en date du :		Pour réponse en date du :	
Signataires :	Christèle Bastian	Vivian Mottet	

Développement

Cette rentrée scolaire a été marquée par la fin de la gratuité des transports publics sur l'ensemble du territoire communal pour les enfants scolarisés à Botyre. CarPostal ayant augmenté ses tarifs, le Conseil communal a décidé de ne pas continuer à offrir cette prestation (investissement supplémentaire : 27'000 CHF pour un libre-parcours jusqu'à Sion, budget total transports scolaires : 210'000 CHF).

Cette situation a fait la stupéfaction de plusieurs parents et pose quelques problèmes. En effet, depuis la rentrée scolaire 24-25, certains enfants bénéficient d'un abonnement leur permettant d'utiliser les transports publics sur le territoire communal, d'autres pas car ils empruntent des courses spéciales (enfants des lignes « Blignou-Luc » et « Signèse-Aragnou-Promanson »). Les courses hors cadre scolaire, sur le territoire communal, qui étaient incluses auparavant dans l'abonnement sont désormais à la charge des parents. Cette situation est problématique lorsque les enfants doivent effectuer un autre trajet (par exemple : aller jouer chez un camarade, se rendre chez les personnes en assurant la garde périodique, se déplacer pour des activités extra-scolaires, etc.).

La résolution demande au Conseil communal de revoir sa décision et d'offrir le libre-parcours communal aux enfants comme cela était le cas les années précédentes.

Nous demandons donc aux membres du Conseil général de soutenir cette résolution :
Pour que nos enfants aient la gratuité des transports publics sur le territoire communal.

Date : 03.09.2024

Signatures : Christèle Bastian

Vivian Mottet